

DECISION DU PRESIDENT N°2021-005

ATTRIBUTION DES MARCHES N°2021-006 A 2021-015 «REAMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL A SAINT MAIXENT SUR VIE»

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10, L.5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 3 décembre 2020 au journal d'annonce légales Ouest France et publié le 9 décembre 2020, et le 3 décembre 2020 sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et le site de la Communauté de Communes,

Vu l'article 1^{er} du décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fournitures de denrées alimentaires,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n°2020-7-04 en date du 10 décembre 2020 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte.

Article 2 : d'attribuer et de signer les marchés de travaux relatifs au réaménagement d'un local commercial à Saint Maixent sur Vie, comme suit

N° lot	Intitulé	Attributaire	Montant HT en €
1	VRD – Gros-œuvre	MCBAT (85000)	18 500.13
4	Cloisons sèches – Faux plafonds	GUIGNE (85800)	3 651.00
5	Revêtements de sols	CCV (85110)	1 826.56
6	Isolation thermique par l'extérieur	DECO-PEINT (85190)	5 055.25
7	Plomberie - Sanitaires	GATEAU Frères (85803)	2 316.29
8	Électricité - VMC	EMI (85800)	5 725.99
9	Climatisation	EUREKA (85800)	2 370.00
10	Alarme anti-intrusion	EMI (85800)	1 876.28
TOTAL HT			41 321.50
TVA 20%			8 264.30
TOTAL TTC			49 585.80

Article 3 : de préciser que les lots 2 «Menuiseries extérieures» et 3 «Menuiseries intérieures - Agencements» ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité aucune offre n'ayant été reçue.

2021 JAN 08

Envoyé en préfecture le 08/01/2021

Reçu en préfecture le 08/01/2021

Affiché le 08 JAN. 2021

ID : 085-200023778-20210107-DCP_2021_005-DE

Article 4 : de préciser que pour les lots 2 « Menuiseries extérieures » et 3 « Menuiseries intérieures - Agencements », il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence avec la société MCPA (85190) pour un montant de 5 034.13 € HT pour le lot 2, et de 1 178.57 € HT pour le lot 3, portant le montant total de ces travaux de réaménagement d'un local commercial à Saint Maixent sur Vie à 47 543.20 € HT soit 57 051,84 € TTC.

Article 5 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Givrand,
Le Président,

Signé électroniquement par :
François Blanchet
Date de signature : 07/01/2021
Qualité : Président de la CC Pays de
Saint Gilles



François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu:

- de la transmission au contrôle de légalité le: 08 JAN. 2021
- de l'affichage le: 08 JAN. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le: 08 JAN. 2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.